

**Comité syndical reconvoqué du
13 OCTOBRE 2022**

**DELIBERATION N° 2022-10-078
Election d'un membre du Bureau syndical**

Nombre de membres : 105			L'an deux mille vingt-deux, le 13 octobre à dix heures trente, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée par le Président le 07 octobre, s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur GIANNI Don Georges.
En exercice	Présents	Votants	
105	18	22	Monsieur FERRANDI Etienne a été désigné secrétaire de séance. S'agissant d'une re-convocation les conditions de quorum ne sont pas requises, le comité syndical peut valablement délibérer.

Présents :

SAVELLI Pierre, FERRANDI Etienne, LACOMBE Xavier, BONARDI Jean-Paul, SOTTY Marie-Laurence, GUIDONI Pierre, VIVONI Ange-Pierre, BERNARDI François, EMANUELLI Paul-Jean, GIFFON Jean-Baptiste, POLI Xavier, COSTA Paul (suppléant de OLMETA Claudy), MARCHETTI Etienne, NEGRONI Jérôme, CICCADA Vincent, MICHELETTI Vincent, GIORDANI Jean-Pierre et GIANNI Don Georges.

Absents représentés :

POZZO di BORGIO Louis (a donné pouvoir à SAVELLI Pierre), MATTEI Jean-François (a donné pouvoir à GIANNI Don Georges), MAURIZI Pancrace (a donné pouvoir à POLI Xavier), BARTOLI Paul-Marie (a donné pouvoir à MICHELETTI Vincent)

Absents :

PERFETTINI Martine, MILANI Jean-Louis, LINALE Serge, PERETTI Philippe, PELLEGGRI Leslie, TIERI Paul, LEONARDI Jean-Charles, SIMONI Pierre-Baptiste, ROMITI Gérard, PADOVANI Jean-Jacques, BATTISTI Gilles, POLIFRONI Bruno, LACAVERA Matteo, GIAMARCHI Marie-Dominique et GONZALEZ COLOMBANI Carulina.

MARCANGELI Laurent, MINICONI Ange-Pascal, FAGGIANELLI François, SARROLA Alexandre, PASQUALAGGI Jean-Marie, FRANCHI Horace, VINCILEONI Antoine-Mathieu, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, VANNUCCI Stéphane, FRAU David, COMBETTE Christelle, BACCI Christian, CIAVAGLINI Joëlle, COLONNA D'ISTRIA Jeanne Andrée, SUSINI Jean, CORTICCHIATO Caroline, KERVELLA Philippe, OTTAVY Nicole, OTTAVY-SARROLA Rose Marie, PUGLIESI Pierre, SBRAGGIA Stéphane et VOGLIMACCI Charles Noël.

ADORNI Roméo, COLOMBANI Paul-André, DE PERETTI Don Napoléon et GRAZIANI Frédéric.

BARTHELEMY Roxane, MARCHETTI François-Marie, SEITE Jean-Marie et ACQUAVIVA François-Xavier.

VUILLAMIER Jean-Marcel et FANTOZZI Jean-Michel.

BRUZI Benoit et GAMBOTTI Alexandre.

BELLINI Pierre-François et MURACCIOLI Jean-Jacques.

SINDALI Philippe et FRANCESCHINI Christiane.

NICOLAI Marc-Antoine, MARIOTTI Marie-Thérèse, CIMIGNANI Marie-Flora et BERLINGHI François.

MORTINI Lionel, SAULI Joseph, ANTONELLI Jean-Toussaint et CANANZI Ange.

DOMINICI Jean, PASQUALI Gabriel, GIABICONI Jean-Charles, RAO Frédéric, GALETTI Joseph et TERRIGHI Charlotte.

FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude.

ALBERTINI Pierre-François.

LECCIA Pascal.

ISTRIA Patrice, et PERENEY Jean.

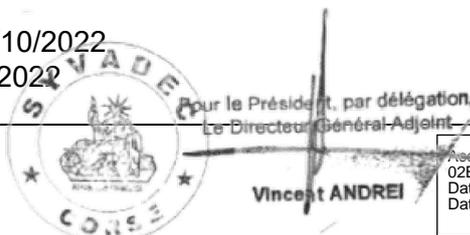
MATTEI FAZI Joselyne, POMPONI Paul François et CHIAPPINI Charles.

STROMBONI Jeanne, SUSINI Grégory, CESARI Etienne, LOPEZ Denis, SIMONI Géraldine, SERRA Jean-Marc, QUILICHINI Paul et LUCCHINI Félicien.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : **18/10/2022**

et de la publication de l'acte le : **18/10/2022**



Avisé de réception en préfecture
02B-200009827-20221013-2022-10-078-DE
Date de télétransmission : 18/10/2022
Date de réception préfecture : 18/10/2022

Monsieur Don-Georges GIANNI, Président expose :

Il est rappelé, qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT rendus applicables aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et aux syndicats mixtes, par renvoi de l'article L.5211-2 du même code, les membres du Bureau syndical sont élus au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue parmi les membres de l'assemblée délibérante. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Par délibération n°2020-08-053, le nombre de membres du bureau syndical a été fixé à 11. Lors de l'installation du comité syndical en août 2020, 2 postes ont été pourvus. Lors du comité syndical du 20 octobre 2021, 7 postes ont été pourvus. Lors du comité syndical du 16 décembre 2021, 2 postes ont été pourvus. A la suite de la démission de Monsieur François- Maire Marchetti présenté le 19 novembre 2021 et du décès de Monsieur François Dominici, deux postes sont restés vacants.

Il est lancé un appel aux candidatures pour un poste de membre du bureau syndical :

Une candidature est proposée : Monsieur Jean-Paul BONARDI

Chaque délégué a déposé son bulletin de vote écrit sur papier blanc, mis sous enveloppe dans l'urne.

Le dépouillement du vote par le bureau composé de deux assesseurs désignés parmi les délégués, a donné les résultats suivants :

1. Election du 10^{ème} membre du bureau syndical :

Monsieur Jean-Paul BONARDI, délégué de la communauté d'agglomération du Pays ajaccien propose sa candidature. Aucun autre candidat ne se présente.

Nombre de membres inscrits 105

Nombre de votants (enveloppes déposées) :22

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0

Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) 0

Nombre de suffrages exprimés :22

Monsieur Jean-Paul BONARDI, ayant obtenu 22 voix, soit l'unanimité des suffrages exprimés, a été proclamé dixième (10^{ème}) membre et immédiatement installé.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU les statuts du Syvadec

VU la délibération 2020-08-053 fixant le nombre de membre du bureau syndical

VU la délibération 2020-08-054 relative à l'élection de 2 membres du bureau syndical

VU la délibération 2021-10-080 relative à l'élection de 7 postes de membres du bureau syndical

VU la délibération n°2021-12-098 relative à l'élection de 2 postes de membres du bureau syndical

Considérant la démission de Monsieur François Marie Marchetti en tant que membre, et le décès de Monsieur François Dominici, deux postes restés vacants

Considérant les opérations de vote mises en œuvre successivement pour l'élection des membres du bureau Syndical du Syvadec

Considérant les résultats successifs du dépouillement

Ouïe l'exposé de M. Don-Georges GIANNI, président

A l'unanimité,

Donne acte au rapporteur des explications entendues,

- Proclame les résultats suivants et immédiatement installés dans leurs fonctions

Civilité	Nom Prénom	Fonction
M.	BONARDI Jean-Paul	MEMBRE

- Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Don Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication

02B-200009827-20221013-2022-10-078-DE
Date de télétransmission : 18/10/2022
Date de réception préfecture : 18/10/2022